



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MARNE

ARRETE N° 1711/2017  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE  
DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA CATEGORIE C

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par le décret n° 2014-451 du 2 mai 2014,

Vu l'arrêté n° 2066/2016 du 05 décembre 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie C,

Vu l'arrêté n° ARR 2017 CABINET 3 du 20 novembre 2017 du président du conseil départemental de la Marne de désignation de monsieur Pascal DESAUTELS à la présidence du conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne,

Considérant que le président du conseil d'administration du SDIS préside de droit la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C,

Vu la démission de madame Lise MAGNIER de son mandat de conseillère départementale,

Considérant que les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux CAP sont choisis, à l'exception du président de la commission administrative paritaire, par l'autorité investie du pouvoir de nomination parmi les membres de l'organe délibérant titulaires d'un mandat électif,

Considérant la désignation de madame Annie COULON en remplacement de madame Lise MAGNIER en qualité de deuxième représentant titulaire de l'administration,

Considérant la désignation de madame Frédérique SCHULTHESS en remplacement de madame Annie COULON, en qualité de quatrième représentant suppléant de l'administration,

Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie C en date du 04 décembre 2014,

ARRETE

**ARTICLE 1er** : la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie C du service départemental d'incendie et de secours de la Marne est, à compter de la date du présent arrêté, composée comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Pascal DESAUTELS</b> Président du conseil d'administration du S.D.I.S. de la Marne, conseiller départemental du canton de VERTUS – PLAINE CHAMPENOISE	<b>M. Gérard BUTIN</b> Conseiller de la communauté d'agglomération Epernay Coteaux et Plaine de Champagne
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>Mme Annie COULON</b> Conseillère départementale du canton de VERTUS – PLAINE CHAMPENOISE	<b>Mme Valérie MORAND</b> Conseillère départementale du canton d'ARGONNE SUIPPE et VESLE
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Laurent BURCKEL</b> Conseiller communautaire à la communauté de communes de VITRY, CHAMPAGNE ET DER	<b>M. Raphaël BLANCHARD</b> Conseiller départemental du canton de REIMS V
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>Mme Dominique DETERM</b> Conseillère départementale du canton de CHALONS I	<b>Mme Frédérique SCHULTHESS</b> Conseillère départementale du canton de CHALONS III

**REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Groupe hiérarchique de base :</b>		
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Rodrigue ADAM</b> Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe Liste syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE- CGC	<b>Mme Sabrina DESANLIS</b> Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe Liste syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE- CGC
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. Laurent RABAULT</b> Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe Liste syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. David MOUSEL</b> Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe Liste syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Vivien BROCARD</b> Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe Liste syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne	<b>M. Mathieu DESPLANQUES</b> Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe Liste syndicat S.N.S.P.P/P.A.T. /F.O. du S.D.I.S. de la Marne
<b>Groupe hiérarchique supérieur</b>		
<b>Quatrième titulaire</b>	<b>M. Yann CANONNE</b> Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Liste syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE- CGC	<b>M. Cyrille WANECQ</b> Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe Liste syndicat Avenir Secours fonctions publiques CFE- CGC

**ARTICLE 2 :** l'arrêté n° 2066/2016 du 05 décembre 2016 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3 :** le président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le 23 novembre 2017

Le président,

  
Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU LE

29 NOV. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE